

Master Domaine: Sciences humaines et sociales Mention: Éducation et formation Spécialité: Conseil en éducation

RNCP10681 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2104, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

De façon commune aux autres spécialités « Éducation et Formation » relevant des différents masters attachés aux divers domaines disciplinaires, les objectifs de la spécialité « Éducation et Formation: conseil en éducation » sont :

- Savoir restituer des connaissances
- Connaître le système éducatif et ses acteurs
- Maîtriser la langue française pour communiquer
- S'adapter à son public
- Communiquer avec les acteurs du monde éducatif

De façon particulière à la spécialité, les objectifs scientifiques et pédagogiques du master sont :

? Compléter la formation initiale (parcours licence ou équivalent) par des connaissances disciplinaires fondamentales fortes et structurées dans les domaines des sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation afin de permettre l'acquisition d'une réflexion globale sur l'éducation et la formation, ses enjeux et ses évolutions.

? Former les étudiants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives, au repérage et à la prise en charge des différents publics et à l'acquisition de compétences professionnelles générales transposables :

- Conception et élaboration de projets dans le cadre des politiques éducatives des EPLE et/ou des collectivités territoriales.
- Mise en place de projets, critique des résultats et proposition de re-médiation.
- Recherche documentaire en relation avec les besoins des 2 points précédents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent d'être un professionnel de qualité, capable de se former tout au long de sa carrière.

Elles prennent en compte les évolutions :

- dans les domaines des sciences humaines (sociologie de l'éducation, sociologie des organisations, psychologie de l'enfant et de l'adolescent) en général et des connaissances du handicap et de la grande difficulté en particulier,

des établissements, des publics scolaires et du système éducatif
des compétences des collectivités territoriales dans le champ éducatif
des politiques éducatives des collectivités territoriales en lien avec la décentralisation.

En outre, elles lui donnent les outils pour réussir le concours de Conseiller Principal d'Éducation et/ou d'Attaché Territorial.

Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent de s'orienter vers le concours de Conseiller Principal d'Éducation mais aussi vers des débouchés professionnels hors éducation nationale comme : attaché territorial (éducation, jeunesse, social), chargé de projets dans le cadre de structure à caractère éducatif et social, chargé de mission et d'animation dans le cadre des opérations de développement social urbain (RAR, contrats de villes, aménagements des rythmes scolaires...), chargé de mission dans les structures d'accueil et d'information des jeunes, chargé de mission enfance et jeunesse, chargé de mission politiques éducatives.

L'activité de conseiller principal d'éducation s'exerce au sein des écoles et des établissements d'enseignement du second degré, en relation avec différents intervenants (chefs d'établissement, enseignants, personnels administratifs, de service, de santé et social, parents, éducateurs, ...).

- * Organiser et mettre en œuvre la vie collective hors du temps de classe, des activités périscolaires (foyer socio-éducatif, clubs, ...

- * Effectuer l'évacuation de personnes, leur mise en sécurité en cas d'accident, d'incendie et guider les secours

- * Participer à l'organisation de la rentrée,

- * organiser la mise en place d'élections et la formation de délégués de classe,

- * Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention des incivilités, violences, dégradations, ...

auprès des élèves

- * Gérer les conflits, organiser des médiations

- * Rédiger des comptes rendus d'activité (conseil de classe, de discipline, ...) des dossiers, projets d'activité, demandes de financement, ...

- * Coordonner l'activité d'une équipe

- * Aider l'élève à construire son projet personnel et professionnel

- * Assurer le suivi individuel et collectif des élèves (absences, retards, punitions, sanctions...)

- * Conseiller le chef d'établissement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques éducatives

L'activité d'attaché territorial et/ou chargé de mission s'exerce au sein de services déconcentrés de l'Administration (direction régionale, direction départementale, ...), de collectivités territoriales (commune, conseil général, conseil régional, ...), d'établissements publics ou à vocation de service public (association, organisations consulaires, ...), en relation avec différents interlocuteurs (conseillers et élus locaux, instances de décisions, directeurs d'établissement, ...).

Elle varie selon le type et la taille de la structure (commune, conseil régional, établissement public, ...).

Les activités de l'attaché territorial et/ou du chargé de mission lui permettent de

- * Établir un diagnostic de la situation, du contexte local ou du service en fonction de l'analyse des données économiques, démographiques, sociales, ...

- * Décliner les décisions du gouvernement, des élus, ... en fonction du contexte et des enjeux locaux et définir des projets à mettre en œuvre

- * Déterminer les objectifs et les moyens humains et financiers à mettre en œuvre

- * Développer un réseau de partenaires (autres services de l'Etat, réseau associatif, entreprises privées, ...) et les mobiliser

- * Impulser des projets au niveau local, départemental, régional, national, européen, ... et en piloter la réalisation

- * Contrôler la réalisation des actions menées et émettre des préconisations

du droit scolaire et des collectivités territoriales,

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Éducation et Formation, conseil en éducation, sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, écoles et établissements d'enseignement du second degré, services déconcentrés de l'Administration (direction régionale, direction départementale, ...), de collectivités territoriales (commune, conseil général, conseil régional, ...), d'établissements publics ou à vocation de service public (association, organisations consulaires, ...),

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé de mission politiques éducatives
Conseiller en éducation

Conseiller principal d'éducation

Attaché territorial et/ou chargé de mission

Attaché territorial (éducation, jeunesse, social),

Chargé de projets dans le cadre de structure à caractère éducatif et social,

Chargé de mission et d'animation dans le cadre des opérations de développement social urbain (RAR, contrats de villes, aménagements des rythmes scolaires...),

Chargé de mission dans les structures d'accueil et d'information des jeunes, chargé de mission enfance et jeunesse, chargé de mission politiques éducatives.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 492 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 309
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs, professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-poitiers.fr/>

Université de Poitiers

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10681/>